

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Convocation</u>	<u>Votes</u>
- En exercice : 13 - Quorum : 7 - Présents : 10 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 12	Date d'envoi : 12/05/2026 Date d'affichage : 12/05/2026 Séance en date du : 19/05/2026 Heure : 14h00	- Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 3		
Objet : Vote du compte de gestion pour l'exercice 2025		
Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROYO, président.		
Présent.es :		
- M. Jean-Claude ROYO, président - M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL, M ^{me} Annick GAYTON, M ^{me} Martine PICAUD et M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS, membres élus - M ^{me} Josette ABEILLAN, M ^{me} Marie-Ange BADIE, M. Christian COUSSON, M ^{me} Marie FERRER et M ^{me} Danielle PLAUCHE GARCIA, membres nommés		
Absent.es : M ^{me} Cécile RIBOT, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES et M ^{me} Cristine BRUNEL		
Procurations : M ^{me} Cécile RIBOT à M ^{me} Annick GAYTON, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES à M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL		
Secrétaire de séance : M ^{me} Annick GAYTON		

Madame la Vice-présidente,

Rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable de la Direction générale des finances publiques à la clôture de l'exercice 2025.

Vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Soumet au vote du Conseil d'administration ledit compte, préalablement au compte administratif.

Le Conseil d'administration,

Après avoir examiné les opérations retracées par le compte de gestion et les résultats de l'exercice et après en avoir délibéré,

Considérant que lesdites opérations paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du comptable public,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du premier janvier au 31 décembre 2025 relatives à la journée complémentaire ;

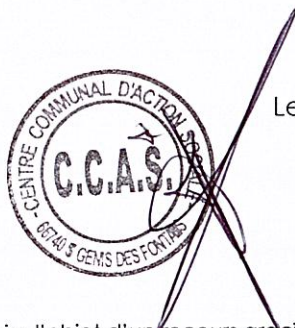
Statuant sur l'exécution du budget 2025 en ce qui concerne la section budgétaire ;

Approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2025.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Contresigne ledit compte.



Le Président, Jean-Claude ROYO

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.